

**Séance d'information sur l'avenir du
Programme doctoral en histoire contemporaine (PDHC)**

**Séance du jeudi 28 novembre (17h30-19h30)
Espace Dickens, Lausanne**

Compte-rendu de la séance

Une quinzaine de personnes étaient présentes lors de cette séance d'information.

Présentation et tour de table

Naima Maggetti (Unige)

Martin Grandjean (Unil)

Jan Chiarelli (Unil) remplace Aniko Fehr qui est en congé sabbatique (Unil).

Emmanuel Paccaud (Unil)

Pierre Evequoz (Unifr)

Charlotte Roy (Unibas)

Quentin Tonnerre, (Unil)

Cyril Cordoba (Unil)

Cyril Michaud Unil

Audrey Bonvin (Unifr)

Niels Rebetez (Unifr)

Kristina Schulz (Unine)

Sandra Bot (Unil)

Véronique Stenger (Unige)

Jean-François Fayet (Unifr)

Excusés :

Francois Vallotton

Nicolas Chacherau

Stefanie Prezioso

Nelly Valsangiacomo

Amandine Cabrio

Amalia Ribì

Achim De Merlo

Ordre du jour :

1. Présentation rapide des membres du comité scientifique
2. Etat des lieux de la participation générale aux activités du PDHC
3. Informations concernant les changements récents affectant le PDHC et les initiatives prises au niveau professoral et du corps intermédiaire
4. Quelles mobilisations possibles pour 2020 ?

1. Présentation rapide des membres du comité scientifique

Kott	Sandrine	UNIGE Prof., Directrice
Fayet	Jean-François	UNIFR Prof. Directeur
Ribi-Forclaz	Amalia	IHEID Prof.
Valsangiacomo	Nelly	UNIL Prof.
Schaufelbuehl	Janick Marina	UNIL Prof.
Schulz	Kristina	UNINE Prof.
Pitteloud	Sabine	UNIGE Post-doc
Stenger	Véronique	UNIGE coordinatrice
Fehr	Aniko	UNIL doctorante
Rebetez	Niels	UNIFR doctorant
Klimentov	Vassily	IHEID doctorant
Piguet	Laure	UNIGE doctorante
Myles	Jamieson	UNIGE doctorant

Jean-François Fayet ouvre la séance. Il débute en signalant que Denis Billotte, Secrétaire Général de la Cuso, a confirmé le budget total du PDHC pour l'année 2020 : 47 500 francs avec 20 000 francs pour la coordination.

Véronique Stenger rappelle que les membres du comité ont décidé lors de leur dernière réunion en juin 2019 de mettre en place une double direction pour l'année 2020, avec les Profs. Sandrine Kott (Unige) et Jean-François Fayet (Unifr).

Les personnes présentes ont également été informées du changement dans la coordination : Naima Maggetti (Unige) remplace Véronique Stenger à partir du 1^{er} janvier 2020.

2. Etat des lieux de la participation générale aux activités du PDHC

Les activités organisées par le PDHC au semestre d'automne ont été très bien accueillies par les doctorantEs avec une participation moyenne de 10 doctorantEs par activité. Véronique Stenger insiste à nouveau sur l'importance de faire de la publicité pour ces activités au sein des départements d'histoire contemporaine dans les différentes facultés.

Après un bref résumé des différentes activités organisées, Véronique Stenger rappelle que ces activités reflètent l'orientation que le comité souhaitait donner cette année et en 2020 aux activités du PDHC, avec une formation qui ne soit pas seulement académique mais qui ouvre sur d'autres voies professionnelles possibles. D'où les collaborations avec la RTS, l'atelier Web-radio, mais aussi avec les centres d'archives etc...

Jean-François rappelle que ces activités reflètent aussi la volonté des membres du comité de créer un espace suisse romand de la recherche doctorale. La prise de conscience de l'existence d'un espace académique suisse romand est importante pour les doctorantEs pour le développement de

leur carrière académique. Le renforcement des relations avec les universités de Suisse allemande peut aussi être utile pour les doctorantEs et le PDHC souhaite continuer dans cette direction. Pour rappel, en 2019 le PDHC a organisé une activité en collaboration avec les Archives sociales à Zürich et au printemps 2020 une activité sera organisée en collaboration avec la Schweizerische Osteuropabibliothek SOB et l'université de Berne.

La coordinatrice conclut ce point de l'ordre du jour en rappelant aux doctorantEs présentEs qu'ils/elles ont la possibilité de proposer eux-mêmes des activités. Ils sont d'ailleurs chaleureusement encouragés à le faire. Les propositions doivent être envoyées à la coordinatrice du PDHC avant le mois de juin de chaque année.

Quentin Tonnerre, doctorant à l'Unil, revient encore sur la rencontre entre doctorantEs, organisée en marge des dernières Journées suisses d'histoire. Ce type d'initiative facilite encore la rencontre et le dialogue entre doctorantEs de Suisse romande et de Suisse alémanique. Il espère que ce genre de rencontre pourra être à nouveau organisé.

3. Informations concernant les changements récents affectant le PDHC et les initiatives prises au niveau du corps professoral et du corps intermédiaire

Jean-François Fayet prend la parole et rappelle les différentes décisions qui ont été prises au cours de l'année 2019 concernant la suppression du poste de coordination dans tous les programmes doctoraux de la Cuso.

Rappel :

Nous avons appris en avril de cette année que la Confédération supprimera à partir de janvier 2021 sa subvention aux écoles doctorales.

Il en résulte que l'ensemble du budget CUSO-Ecoles doctorales devra diminuer de 20%

Après un premier échange les Rectorats UNIL-UNIGE-UNINE-UNIFR ont proposé de supprimer les coordinateurs (puisque'ils sont tous à 20%) à partir du 1er janvier 2021 et de nous garantir en revanche le maintien du budget actuel de chaque Ecole pour les activités.

Ils estiment que les fonctions de coordination peuvent être assumées par chaque université au niveau interne.

Réaction des directeurs programmes CUSO-Lettres par Université :

A l'UNIL la position de tous les directeurs d'Ecoles CUSO/Lettres (dont le directeur est attaché à l'UNIL) était unanime : pas de suppression des coordinateurs.

Les arguments avancés à Lausanne et repris ensuite dans d'autres Universités étaient que :

1) La suppression du poste de coordination rendra plus difficile voire impossible le travail des directeurs des programmes doctoraux ; sans coordinateur, personne ne voudra assumer la tâche de directeur d'une Ecole doctorale.

2) La suppression du poste de coordination entre en contradiction totale avec la volonté exprimée par les universités de lutter contre l'extrême rareté des postes pour la relève. Cette décision a été jugée en effet particulièrement choquante dans le contexte où les doctorantEs peinent à obtenir des financements pour leur recherche et pour l'avancement de leur carrière.

Ces premières réactions ont amené nos collègues lausannois (Prof. A. Bielman) à faire une contre-proposition, qui reflète la bonne volonté des directeurs des programmes Cuso : réduire de 15% l'offre des activités par programme et maintenir un poste de coordination à 15% pris en charge par les rectorats. Dans l'idéal, il s'agirait de fonctionner dès 2021, selon le système d'une enveloppe budgétaire annuelle correspondant au salaire du coordinateur à 15% + aux activités prévues.

Cette contre-proposition a été reprise à Genève et à Fribourg

A l'Université de Genève une lettre a été rédigée par les directeurs de programme et envoyée au rectorat en juin 2019. Suivant la proposition défendue à Lausanne, la lettre a avancé l'idée de 15% pour le poste de coordinateur. Le salaire serait fixé de façon forfaitaire, quel que soit le statut du coordinateur (doctorant ou post-doc), entre Frs 15'000.- et 20'000.-/an.

Mobilisation similaire à l'Université de Fribourg en date du 13 mai 2019 (lettre de la Prof. Regula Schmidlin, directrice du programme Langue et littérature allemandes et de Richard Huyghe, co-directeur du programme Sciences du langage).

A Neuchâtel, la décision de supprimer le poste de coordination n'a apparemment pas été remise en question.

Durant l'été le rectorat de Lausanne a répondu de manière négative à la démarche des directeurs de programme.

A Genève, après divers aller et retour, le rectorat a finalement arrêté la position suivante : il financera les postes de coordinateur de programme à hauteur de 10 000 CHF et les facultés auxquelles sont rattachées les programmes devront financer le reste (10 000 CHF) en utilisant les sommes redistribuées par le rectorat sur les overheads des projets qu'elles abritent.

Lors de notre réunion de novembre la réponse de Fribourg se faisait encore attendre.

En raison des **positions différentes** des rectorats impliqués (NE / FR / GE / UNIL), et malgré la volonté affichée des Rectorats CUSO de garder les apparences d'une CUSO parfaitement fonctionnelle et coordonnée, chaque université devrait donc décider de mettre en œuvre une solution individuelle pour "ses" coordinateurs CUSO, dès 2021.

La Cuso devrait néanmoins donner 10'000 frs par programme pour l'administration des programmes doctoraux, argent que les universités utiliseront en fonction des arbitrages internes.

La conséquence première de cette décision est que chaque Université devrait désormais assumer au niveau interne la coordination des programmes doctoraux. Si pour les grands départements cela ne devrait pas poser de grands problèmes, pour les petits départements en revanche, la prise en charge par les secrétariats des fonctions de coordination des programmes doctoraux Cuso apparaît impossible voire irréaliste. A court terme, cette décision impacterait aussi sur la qualité et la pérennité des échanges et des collaborations entre les universités de Suisse romande, aboutissant de fait à une désolidarisation générale.

Jean-François Fayet explique encore qu'aucune université n'a été d'accord de confirmer ce qui avait été demandé par Sandrine Kott à savoir que les universités s'engagent à donner la même somme pour la coordination. Actuellement, ce n'est donc pas seulement la pérennité de la coordination Cuso qui est remise totalement en question, mais aussi le principe d'égalité entre les universités de Suisse romande.

Suite à la réunion, des informations complémentaires nous sont parvenues par l'intermédiaire du Prof. François Vallotton (Unil). A Lausanne, il a été décidé de maintenir les postes de coordination, en les faisant passer toutefois de 30% à 25%, mais pour les postes actuellement rattachés à Lausanne. Neuchâtel a débloqué deux postes pour que la coordination de l'ensemble des programmes abrités par UNINE soit intégrée dans les cahiers des charges de ceux-ci. A Genève, les négociations sont en cours.

Pour Martin Grandjean la décision de supprimer le poste de coordination n'est pas économique malgré ce qui est dit, dans la mesure où les économies réalisées ne sont pas si importantes. Cette décision est politique et témoigne d'une volonté des universités d'avoir davantage de contrôle sur les budgets. Elle témoigne aussi d'une désolidarisation entre les universités.

Véronique Stenger indique que la proposition de poste à 15% n'est pas satisfaisante et participe à la précarisation des postes du corps intermédiaire, une tendance d'ailleurs générale au sein des universités. Quels que soient les arbitrages internes, ce seront les futurs coordinateurs/trices qui en feront les frais, soit les doctorantEs en fin de parcours de thèse ou les post-doc.

Niels Rebetez s'inquiète également de cette tendance mais aussi de ce qu'il appelle la précarisation des doctorantEs. Il se demande si le discours sur la relève n'est pas un discours creux. Il s'inquiète de constater que les décisions prises au niveau des universités tendent vers une diminution volontaire du nombre de doctorantEs et parle d'une « précarisation organisée ».

Jean-François Fayet indique que si la solution proposée (poste à 15%) n'est pas idéale, elle mérite néanmoins d'être discutée (en tenant compte de la vraisemblable réduction du nombre d'activités consécutive de la diminution des moyens), et il espère que les différents directeurs/trices des programmes doctoraux continueront à se coordonner sur ce dossier et à maintenir une forme de pression au sein des différentes instances universitaires.

Kristina Schulz (Unine) nous expose la situation qui prévaut actuellement à Neuchâtel où la solution discutée dans une réunion entre le rectorat et les directrices et directeurs des écoles doctorales dirigées à l'Unine serait d'avoir un poste commun de coordination pour l'ensemble des écoles doctorales et de réduire ainsi la charge administrative des directrices et directeurs (et probablement leur budget). Cette position ne reflète pas seulement des enjeux économiques (restrictions budgétaires) mais aussi la volonté de centraliser, et ainsi faciliter, les processus administratifs (typiquement : les remboursements).

Kristina Schulz précise encore que des discussions qu'elle a eues avec Olivier Massin, professeur de philosophie à l'Université de Neuchâtel, il ressort que la ligne de conflit n'oppose pas seulement les directeurs des programmes doctoraux et le rectorat, mais aussi le Secrétariat général de la Cuso et les directeurs et directrices des programmes doctoraux. L'une des critiques exprimées est que le Secrétariat général de la Cuso mobiliserait trop de ressources.

Véronique Stenger rappelle que le Secrétariat général de la Cuso subit également des coupes budgétaires avec des réductions de poste. Elle rappelle l'importance du travail des personnes au secrétariat, qui permet entre autres d'assurer une sécurité dans la gestion financière des programmes doctoraux Cuso, une exigence qui reflète ni plus ni moins celle des rectorats des universités partenaires.

Jean-François Fayet prend à nouveau la parole pour rappeler que si Lausanne et Genève peuvent peut-être se passer des activités de la Cuso du fait du nombre de leurs doctorantEs en Lettres notamment, les rectorats de Fribourg et Neuchâtel devraient être plus sensibles à cette question d'une masse critique suffisante de doctorantEs. Une école doctorale par université n'est pas, selon lui, la solution. Il insiste sur la nécessité de se placer du point de vue des intérêts des doctorantEs, et leur intérêt est de multiplier les occasions de rencontre. La Cuso *in fine* est la seule incarnation d'une vie académique de la Suisse romande.

Quentin Tonnerre rappelle aussi que la création des écoles doctorales a suscité l'enthousiasme, notamment à Lausanne, car elles permettent de donner une visibilité pas seulement aux universités mais surtout aux doctorantEs.

Véronique Stenger revient sur la mobilisation des doctorantEs des programmes Cuso qui ont aussi réagi à la décision de supprimer le poste de coordination dans les programmes Cuso. Une pétition

a circulé dès l'été 2019. Elle a été lancée par Anais Marchiando, membre du comité de l'Ecole doctorale des Sciences de l'Antiquité (EDOCSA) et du Programme doctorale en Sciences et Histoire des religions (PDHSR), et des collègues des universités de Lausanne, Neuchâtel et Fribourg. Ils ont rédigé une lettre à l'attention des rectorats qu'ils ont faite signer aux doctorant-e-s, pour faire part de leur surprise et mécontentement à la CUSO et aux rectorats. Cette pétition a récolté environ 140 signatures et a été envoyés aux rectorats des universités partenaires. Il y a donc eu un soutien clair de la part des doctorantEs au maintien des postes de coordination.

Véronique Stenger transmet encore les avis exprimés par plusieurs doctorantEs qui n'ont cependant pas pu être présentEs à la réunion. Ils/elles insistent sur la nécessité de maintenir les postes de coordination pour le bon fonctionnement des programmes doctoraux, et sur la nécessité de ne pas baisser le pourcentage du poste à 15%. Plus généralement, ils/elles demandent une meilleure reconnaissance du poste de coordination et la pérennisation des programmes doctoraux Cuso.

4. Quelles mobilisations possibles pour 2020 ?

Les membres présents à la réunion ont insisté sur la nécessité de bien faire circuler les informations et de pouvoir les centraliser, en utilisant notamment le comité scientifique pour continuer à suivre ce dossier.

Jean-François Fayet insiste sur la nécessité de mobiliser les collègues des universités, tant au niveau professoral qu'au niveau du corps intermédiaire.

Un point sur ce dossier sera fait en juin 2020 au moment de la réunion du comité scientifique, lors de laquelle sera notamment discutée la question du budget du PDHC pour 2021.

L'enjeu le plus important sera l'année 2021, car c'est là que les changements vont s'opérer. Donc en 2020, ce qui est important c'est de rester actif et mobilisé, avec l'objectif d'obtenir une garantie pour le poste de coordination pour 2021.

Martin Grandjean exprime un avis similaire et propose d'organiser un programme d'activités ambitieux pour 2021.

Si la réunion a finalement permis aux personnes présentes d'exprimer une inquiétude générale face aux décisions prise par les rectorats, il s'y est aussi fait clairement sentir une volonté de résister collectivement face au fait accompli.

La coordination du PDHC
Véronique Stenger

La direction du PDHC
Jean-François Fayet et Sandrine Kott